

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Saône s'est réuni à la Salle de Conseil, sous la présidence d'Éric BELLOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été dûment transmis aux conseillers municipaux le 20 octobre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

**Présents** : Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Florence GAGNEUR, Isabelle BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Alain LABAT, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Patrick RACHAS.

**Excusés ayant remis pouvoir** : Jérôme JARDIN pour Séverine DEJOUX ; Kamal DJEMAA pour Yves ARTETA ; Nicole MESSEGUE pour Isabelle BOGAS ; Claire AZEMA pour Véronique CHIAVAZZA ; Christophe BRUNETTON pour Gisèle COIN.

**Absent excusé** :

**Absente** : Nelly NAVARRO TACHON

**A été nommée secrétaire** : Véronique CHIAVAZZA

### **Objet** : Vallon des Torrières - Convention de délégation de gestion 2022

Rapporteur : Vincent ALAMERCERY

Auteur : Amélie BLETTERY

#### **Le Conseil Municipal,**

- OÙ l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 3633-4,
- VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et D'Affirmation des Métropoles,
- VU la délibération n° 2006-3763 du Conseil métropolitain du Grand Lyon du 13 novembre 2006 relative à la définition d'une politique communautaire en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs,
- VU la délibération de la Commission Permanente de la Métropole du Grand Lyon n° CP-2022 1299 du 11 avril 2022,
- VU le projet de convention de délégation de gestion Projet Vallon des Torrières – année 2022 annexé,
- **DECIDE** :
  - **D'APPROUVER** le principe de la réalisation et de la gestion des actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager sur le territoire du Vallon des Torrières par les services de la commune, en tant que commune pilote du projet, pour le compte de la Métropole de Lyon,
  - **D'ADOPTER** la convention de délégation de gestion Projet Vallon des Torrières- année 2022, jointe en annexe,
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Métropole de Lyon et à prendre toute disposition relative l'application de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 27 octobre 2022

**Le Maire,**  
**Eric BELLOT.**



Acte rendu exécutoire après

- Télétransmission en Préfecture le 03/11/2022
- Publication par voie électronique le 04/11/2022